

LUNDI LE 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à l'endroit habituel des sessions du conseil, lundi le 13 mai 2019 à 18h00 afin de prendre en considération les sujets suivant à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Amendement à la résolution 094-05-19
3. Période de questions.
4. Clôture de la séance.

L'assemblée est présidée par son honneur la Mairesse Madame Barbara Paillé, sont aussi présents, les membres du conseil suivants :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5 Absent
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation déposé à chaque membre du Conseil.

112-05-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

113-05-19

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 094-05-19

Considérant qu'une erreur s'est glissée lors de l'adoption de la résolution 094-05-19 en acceptant la soumission non conforme à la demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende la résolution 094-05-19 en rejetant les deux soumissions reçues.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

114-05-19

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par appuyé et résolu de clore la présente séance à 18h101.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JEAN CHARLAND, G.M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER